Image not found or type unknown

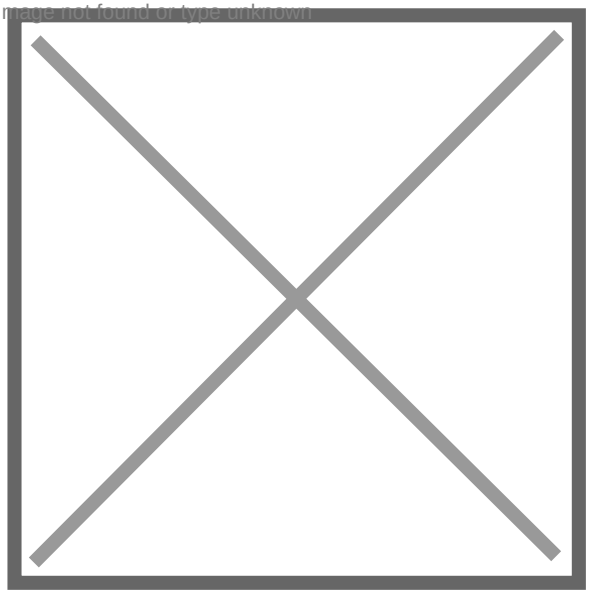

Ma patronne n'a pas eu besoin de moi doit-elle me payer

Par **meghanne**, le **22/05/2015** à **12:49**

Bonjour a tous!
Voila je vous explique mon cas:
Je suis en temps partiel en tant que nounou a domicile, j'ai un contrat de 25 h et je suis déclarée.
Le problème est que: premièrement normalement pendant les vacances scolaires, mon contrat stipule que je dois travailler une semaine hors les dernière vacances je n'ai pas travailler du tout car elle a décider de laisser ses enfants a ses parents...
Ensuite, il y a des jours où elle n'a pas eu besoin de moi la semaine dernière j'ai travailler que le lundi, et cette semaine que lundi mardi et mercredi que le matin au lieu de toute la journée...
donc, je n'aurai pas effectuer 25h ce mois ci...
Grosse question existentielle ... ma patronne doit-elle me payer les jours ou elle a décider qu'elle n'avait pas besoin de moi donc obligatoirement me payer 25h de travail? Ou a t-elle le droit de me payer seulement les jours ou j'ai travailler sachant que ce n'étais pas des absence de ma part ?

Merci de vos réponses :)

Par **moisse**, le **22/05/2015** à **18:54**

Le contrat doit être respecté et le salaire conforme au contrat outre les éventuelles heures complémentaires.

Votre patronne vous doit donc au minimum le salaire contractuel prévu.
Le genre de contrat que vous décrivez existe en Grande Bretagne et peut-être en Chine ou Corée du Nord.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés